



DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

**Délibération n°2019011**

**Date de convocation : 22/01/2019**

**Membres en exercice : 26**

**Votants : 26**

**Pour : 25**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte publié le :** 08/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un janvier à quinze heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

**Présents :**

**Caderousse :** FIDÈLE Serge

**Châteauneuf-du-Pape :** AVRIL Claude

**Courthézon :** ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse  
**Jonquières :** BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée

**Orange :** BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, ARNAUD-PERVEYRIE Carole, BOURGEOIS Claude, BÉGUELIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, BOMPARD Guillaume, HAUTANT Anne-Marie

**Absents ayant donné pouvoir :** LORHO Marie-France pouvoir à MARQUOT Xavier, TRAMIER Sandy pouvoir à CRESPO Anne, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, MAFFRE Claudine pouvoir à BISCARRAT Louis, LAROYENNE Gilles pouvoir à FIDÈLE Serge, FENOUIL Jean-Pierre pouvoir à ROCHEBONNE Alain

**Secrétaire de Séance :** BOMPARD Guillaume

**OBJET : ACHAT PUBLIC / MARCHÉ DE TRANSFERT, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)**

**RAPPORTEUR : M. Serge FIDÈLE**

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes doit lancer une procédure de consultation pour le transfert, transport et traitement des ordures ménagères résiduelles.

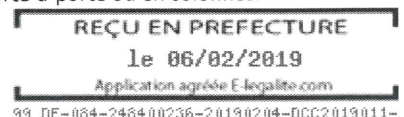
Actuellement, les OMR issues du territoire sont traitées par enfouissement, à l'ISDND d'Orange (Delta Déchets).

Un marché de collecte et de traitement des déchets ultimes a été notifié à la Société DELTA DECHETS pour une durée d'une année renouvelable par reconduction expresse 2 fois.

La fin de l'activité annoncée pour fin mars 2019 a conduit la CCPRO à repenser le mode de prise en charge des ordures ménagères résiduelles.

Le marché a été dénoncé par la Société DELTA DÉCHETS et prendra fin dès le 1<sup>er</sup> Avril 2019.

Le présent marché a pour but de procéder au traitement des 15 000 tonnes annuelles d'ordures ménagères collectées par la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, en porte-à-porte ou en colonnes.



Le marché est alloué pour une durée de 57 mois en considération des efforts d'investissement que devront réaliser les candidats potentiels. C'est un accord-cadre à bons de commande avec minimum (sans maximum), quantitatif en tonnage pour la durée totale du marché :

Lot n°1 : transfert et transport des OMR 45 000 tonnes

Lot n°2 : traitement des ordures ménagères résiduelles 66 500 tonnes

Le montant estimatif des prestations pour la durée totale des marchés est égal à 9 500 000 € HT (soit 2 000 000 € HT – estimation / an).

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique et compte tenu des montants à engager, la procédure d'appel d'offres a été choisie.

Les critères de jugement sont les suivants :

Prix 70%

Valeur technique 30 %

La dépense est prévue au Budget principal, sur l'imputation 812/611.

Une publicité est parue au BOAMP/JOUE le 7 novembre 2018, pour une date de remise des offres fixée au 10 décembre 2018.

3 offres ont été déposées :

Lot 1 : SUEZ/SITA-SUD, PAPREC

Lot 2 : SAS SUEZ R&V MEDITERRANEE

Les plis ont été ouverts par le pouvoir adjudicateur le 11 décembre 2018 et ont été remis au Pôle Proximité et Développement Durable pour analyse.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 décembre 2018 et au vu du rapport d'analyse remis, a décidé de retenir les entreprises :

- Lot 1 : PAPREC RESEAU SAS
- Lot 2 : SAS SUEZ R&V MEDITERRANEE

jugées économiquement les plus avantageuses.

Il convient que le Conseil se prononce.

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**CONSIDÉRANT** les besoins de la collectivité,

**APRÈS AVIS DE** la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 19 décembre 2018,

**AYANT OUI** l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité :

- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces du marché,
- **DIT** que la CAO réunie le 19 décembre 2018 a décidé d'attribuer le marché à :
  - Lot 1 : PAPREC RESEAU SAS
  - Lot 2 : SAS SUEZ R&V MEDITERRANEE
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget principal au 812/611.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.  
Orange, le 04/02/19

